

Données d'identification

IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN 818972226 Code activité (NAF) \_\_\_\_\_

Désignation et adresse du déclarant :

SARL O2 MONT DE MARSAN

0006 AV DU 34E RGMT INFANTERIE

MONT DE MARSAN 40000

Téléphone \_\_\_\_\_

ÉVÈNEMENTS IMPACTANT LA PÉRIODE OU LE DÉPOT :

Cession/ cessation d'activité ou décès de l'exploitant

Code monnaie : EUR

Désignation du conseil : \_\_\_\_\_

Certifié conforme  


## Données Fiscales

## IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN 818972226

Code activité (NAF)

Désignation et adresse

SARL O2 MONT DE MARSAN

0006 AV DU 34E RGMT INFANTERIE

MONT DE MARSAN 40000

Téléphone

Dépôt normal ou provisoire de la déclaration : NOR

## PROPRIETES FISCALES

Référence d'obligation fiscale (ROF) IS1

Catégorie fiscale BI

Régime fiscal : RS

Code IS/IR-BIC (si la catégorie fiscale = BIC/IS) IS

## PERIODES

Date de début de l'exercice ou période N : 01/01/2023

Date de clôture de l'exercice ou période N : 31/12/2023

Durée de l'exercice ou période N : 12

Date d'arrêté provisoire des comptes :

Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)

Durée de l'exercice ou période N-1 : (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)

Date limite de dépôt de la déclaration : 15/05/2024

# 1 - BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2024

Désignation de l'entrepri O2 MONT DE MARSAN

Néant

Adresse de l'entreprise 6 AV DU 34E REGIMENT INFANTERIE 40000 MONT DE MARSAN

				Exercice N clos le		Exercice N-1		
				31/12/2023				
<b>ACTIF</b>		<b>Brut</b>		<b>Amortissements-Provisions</b>		<b>Net</b>		
		<b>1</b>		<b>2</b>		<b>3</b>		
						<b>4</b>		
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012				
		Autres*	014	016				
	immobilisations corporelles*		028	030				
	immobilisations financières* (1)		040	900	042	900		
	<b>Total I (5)</b>		044	900	048	900		
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>STOCKS</b>	Matières premières, approvisionnements en cours de production*		050	052			
		Marchandises *		060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés		068	24 387	070	24 387	
		Autres* (3)		072	15 384	074	15 384	
	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084	16 649	086	16 649		
	Charges constatées d'avance*		092	222	094	222		
	<b>Total II</b>		096	56 642	098	56 642		
	<b>Total général (I + II)</b>		110	57 542	112	57 542		
<b>PASSIF</b>				<b>Exercice N</b>		<b>Exercice N-1</b>		
				<b>NET</b>		<b>NET</b>		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel*		120		120	25 000		
	Écarts de réévaluation		124		124			
	Réserve légale		126		126	191		
	Réserves réglementées*		130		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		131		132	3 632		
	Report à nouveau		134		134	(8 525)		
	Résultat de l'exercice		136		136	(54 584)		
	Subventions d'investissement		137		137			
	Provisions réglementées		140		140			
	<b>Total I</b>		142		142	(34 286)		
Provisions pour risques et charges		154		154	2 033			
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts et dettes assimilées		156		156	24 822		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		166	11 714		
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)		169		172			
Comptes courants d'associés		173		173				
Autres dettes		175		175	53 258			
Produits constatés d'avance		174		174				
<b>Total III</b>		176		176	89 795			
<b>Total général (I + II + III)</b>		180		180	57 542			
<b>RENOIS</b>	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

## 2 - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) IGFIP N° 2033-B 2024

Désignation de l'entreprise O2 MONT DE MARSAN

 Néant 

A – RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N		Exercice N-1				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export		209	210			
	Production vendue	biens	et livraisons		215	214		
		services*	intracommunautaires		217	218	303 539	
	Production stockée*	Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production				222		
	Production immobilisée*					224		
	Subventions d'exploitation reçues					226	1 500	
	Autres produits					230	(706)	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	304 333		
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	
		Variation de stock (marchandises)*					236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	6 165		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240			
Autres charges externes* :		dont crédit bail mobilier :	4 344	immobilier :	242	116 406		
Impôts, taxes et versements assimilés		dont taxe professionnelle CFE et CVAE*	243	1 343	244	4 975		
Rémunérations du personnel*					250	191 751		
Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	23 989		
Dotations aux amortissements*					254			
dont amortissement du fonds de commerces					255			
Dotations aux provisions					256	2 033		
Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	3 478		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
Total des charges d'exploitation (II)				264	348 798			
<b>1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					270	(44 465)		
Produits financiers (III)					280			
Produits exceptionnels (IV)					290			
Charges financières (V)					294	1 618		
Charges exceptionnelles		dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	8 501		
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)	348					
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306			
<b>2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)</b>					310	(54 584)		
<b>B – RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2			312	314	54 584	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318		
	Provisions non déductibles*					322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)					324	533	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport					998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport					999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Dédutions	Entreprise nouvelles (44.sexies)		986	ZFU - TE (44 octies A)	987	342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981	JEI (44. sexies A)	989				
ZRD (44. terdecies)		127	ZRR (44. quindécies)	138				
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		991	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)		992						
ZFANG 44 quaterdecies		345	Investissements et souscriptions outre-mer	344	350			
Créance due au report en arrière du déficit					346			
Dédution exceptionnelle (art 39 decies)					655			
Dédution exceptionnelle (art 39 decies A)					643			
Dédution exceptionnelle (art 39 decies B)					645			
Dédution exceptionnelle (art 39 decies C)					647			
Dédution exceptionnelle (art 39 decies D)					648			
Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)					641			
Dédutions exceptionnelles (art. 39 decies F)					990			
Dédution exceptionnelle (art. 39 decies G)					649			
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS AN</b>					352	354	54 051	
Bénéfice col. 1, Déficit col. 2								
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)					356		
	Déficits antérieurs reportables :*		dont imputés sur le résultat :			360		
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION I</b>					370	372	54 051	
Bénéfice col. 1, Déficit col. 2								

**2 - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ  
DE L'EXERCICE (en liste)**

**DGFIP N° 2033-B 2024**

**Extension**

O2 MONT DE MARSAN

**B - RÉSULTAT FISCAL**

**Divers à réintégrer**

Libellé	Montant

<b>TOTAL</b>	
--------------	--

<b>SOMME DES EXTENSIONS</b>	
-----------------------------	--

**Divers à déduire**

Libellé	Montant

<b>TOTAL</b>	
--------------	--

<b>SOMME DES EXTENSIONS</b>	
-----------------------------	--

### 3 - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C 2024

Désignation de l'entreprise :		O2 MONT DE MARSAN								Néant <input type="checkbox"/>	
<b>I</b>	<b>IMMOBILISATIONS</b>	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commerciaux	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480		482	900	484		486	900		
<b>TOTAL</b>		490		492	900	494		496	900		
<b>II</b>	<b>AMORTISSEMENTS</b>	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
<b>IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES</b>											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
<b>TOTAL</b>		570		572		574		576			
<b>III</b>	<b>PLUS-VALUES, MOINS-VALUES</b>	(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou intégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	(1)	(2)	(3)	(4)	Court terme *	Long terme					
					(5)	19 % (6)	15 % ou 12,8 % (7)	0 % (8)			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595			
<b>TOTAL</b>					596	585	597	599			

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD](#)

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant le calcul de ces plus-values.



## 4 - RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

DGFIP N° 2033-D 2024

Désignation de l'entreprise : O2 MONT DE MARSAN

Néant

### I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622	2 033	624		626	2 033
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
<b>TOTAL</b>		<b>680</b>		<b>682</b>	<b>2 033</b>	<b>684</b>		<b>686</b>	<b>2 033</b>

### B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immo. incorp.	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
<b>TOTAL</b>	<b>770</b>		<b>775</b>	

### C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
<b>Report du total des extensions</b>			
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-		780	

### II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	13 823
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	13 823
Déficits de l'exercice	860	54 051
<b>Total des déficits restant à reporter</b>	<b>870</b>	<b>67 874</b>

### III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
- dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	274	34 675
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	21 134
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD](#)



**DETERMINATION DES EFFECTIFS  
ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

**JGFIP N° 2033-E 2024**

Désignation de l'entreprise : O2 MONT DE MARSAN

Néant

**DECLARATION DES EFFECTIFS**

Effectifs moyens du personnel :	376	10
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

**CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE**

**I - Chiffre d'affaires de référence CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	303 539
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	(745)
<b>Total 1</b>	106	302 794

**II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée**

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	39
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	1 500
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
<b>Total 2</b>	144	1 539

**III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée**

Achats	121	6 165
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	99 685
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	16 722
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	3 478
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	150	
<b>Total 3</b>	152	126 050

**IV - Valeur ajoutée produite**

<b>Calcul de la valeur ajoutée</b>	<b>Total 1 + Total 2 - Total 3</b>	137	178 283
------------------------------------	------------------------------------	-----	---------

**V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises**

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	117	178 283
---	-----	---------

**Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE**

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE)

Mono-établissement au sens de la CVAE	020	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	302 794	
Effectifs au sens de la CVAE	023	10	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	du	024	01/01/2023
	au	160	31/12/2023
Date de cessation	186		

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD](#)

**6 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**  
 (liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
 détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

**DGFIP N° 2033-F 2024**

EXERCICE CLOS LE  Néant

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL  VILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTION CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTION CORRESPONDANTES	904

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

Titre  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD](#)

**7 - FILIALES ET PARTICIPATIONS**

DGFIP N° 2033-G 2024

**(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10% du capital)**EXERCICE CLOS LE  Néant DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ADRESSE (voie) CODE POSTAL  VILLE NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays



DGFiP N° 2065 2024

DIRECTION GÉNÉRALE  
DES FINANCES PUBLIQUES

## IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01/01/2023 et clos le 31/12/2023 Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Si PME innovantes cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)

## A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société: SIRET 81897222600018

Adresse du siège social: Ancienne adresse en cas de changement:

0006 AV DU 34E RGMT INFANTERIE  
MONT DE MARSAN 40000

## REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

## B ACTIVITE

Activités exercées Si vous avez changé d'activité, cochez la case

## C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

**1 Résultat fiscal**  
Bénéfice imposable au taux normal Bénéfice imposable à 15%  
Déficit 54 051 Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%**2 Plus-values**  
PV à long terme imposables à 15% PV à long terme imposables à 19% Autres PV imposables à 19%  
PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quindecies)

## 3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>
Reprise d'entreprise en difficulté art 44 septies <input type="checkbox"/>	Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Société d'investissement immobilier côtée <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine <input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale art. 44 quindecies <input type="checkbox"/>	Bassins d'emploi à redynamiser art.44 duodecies <input type="checkbox"/>
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/>	Territoire entrepreneur, art 44 octies A <input type="checkbox"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15% <input type="text"/>	

**4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :** Dans le secteur productif art. 244 quater W 

## D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts  
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

## E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

## F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

## G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays

## H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? oui, indication du logiciel utilisé

ECF Désignation du prestataire

Nom et adresse du comptable: Nom et adresse du conseil:

S/I: Société/Indépendant, Tél: Tél:

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:

Visa : CGA  Visa : Viseur conventionné  N° d'agrément :  
Nom: Tél:

Adresse:

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD







**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**  
**ANNEXE À LA 2065**  
Extension 3

**DGFIP N° 2065 BIS 2024**

O2 MONT DE MARSAN

**K - DIVERS**

Adresse des autres établissements











# DÉCOMPOSITION DU RÉSULTAT ET DES OBLIGATIONS DE DISTRIBUTION Y AFFÉRENTES

**SCIICSUIM  
2024**

O2 MONT DE MARSAN

	Montant du résultat		Obligations de distribution	
			N + 1	N + 2
Location (1)				
Plus values de cession (1)				
Dividendes (1)				
Résultat exonéré	Total		Total	
Résultat imposable				
Résultat comptable (2)		(54 584)		

(1) Y compris quote-part résultat sociétés et organismes visés à l'article 8 du CGI

(2) Résultat de l'exercice corrigé du report à nouveau et diminué des sommes à porter en réserve en application de la loi

## SUIVI DES OBLIGATIONS DE DISTRIBUTION EFFECTUEE EN N

Exercice d'origine du résultat exonéré	Obligations		Résultat comptable de l'exercice N-1	Distributions effectuées en N	Obligations à reporter		
	Obligations reportées				Obligations en N	3	4
	3	4					
N - 1							
N - 2							
N - 3							
N - 4							
N - 5							
Total :			Total :				

(3) A servir uniquement dans le cas où les obligations de distribution relative au résultat de l'exercice n'ont pas été satisfaites l'exercice suivant à raison de l'insuffisance du résultat comptable.

(4) A servir uniquement dans le cas où les obligations de distribution relatives aux plus-values de cession de l'exercice n'ont pas été satisfaites l'exercice suivant.

**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS****SUIV219REC****Formulaire de suivi d'incorporation des bénéfices au capital des entreprises ayant bénéficié  
d'une imposition au taux de 19% (art. 219-I-f du CGI) - recto****2024**

O2 MONT DE MARSAN

**I - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

Désignation de la société et adresse du principal établissement	N° SIRET du principal établissement	code NAF
	81897222600018	
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre) :	
En cas de changement, nouvelle adresse :	En cas de changement, nouvelle adresse	

**II - DETERMINATION DES BENEFICES A INCORPORER AU CAPITAL**

	1ère imposition à 19%	2ème imposition à 19%	3ème imposition à 19%
Exercice			
Chiffre d'affaires			
1/4 du bénéfice comptable réalisé			
Résultat fiscal déclaré après imputation des déficits et des ARD			
Montant du bénéfice à incorporer			



**TAUX RÉDUITS D'IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS**  
**DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AUX TAUX RÉDUITS**  
**(art. 219 I b du CGI, article 46 quater OZZ bis A de l'annexe III)**

**CALC219BF4**  
**2024**

O2 MONT DE MARSAN

**Identification de la société**

Désignation de la société et adresse de son principal établissement    O2 MONT DE MARSAN 6 AV DU 34E REGIMENT INFANTERIE 40000 MONT  
Numéro SIRET du principal établissement    81897222600018  
Code APE

Adresse du siège si différente

**I - Résultat de l'exercice**

A - Résultats imposables dans les conditions de droits communs

a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	
b	Dont plus-value nette à court terme	
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	

B - Résultats relevant du régime des plus values à long terme

d	Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e	Dont résultat net de la concession de licences de licences d'exploitation CGI art. 39 terdecies - 1	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

**II - Bénéfices soumis au taux réduit**

g	Montant maximum exigible au taux réduit x durée de l'exercice en mois /12	
h	Dont plus value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art. 39 terdecies - 1	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art. 39 terdecies - 1	
<b>Total lignes h à k</b>		

l **III - Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)**

m **IV - Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19 % (d-j-k)**

**ÉTAT DÉCLARATIF DE LA DÉDUCTION PRATIQUÉE**  
**En application du II de l'article 217 Quinquies du Code Général des Impôts**

**DEDUCTIO  
2024**

O2 MONT DE MARSAN

Mécanisme d'actionnariat salarié concerné	Date de décision d'assemblée générale extraordinaire	Date de réalisation de la ou des augmentations de capital correspondantes	Valeur des actions à la date de l'augmentation de capital			Prix de souscription des actions par les salariés		
			Valeur unitaire	Nbre d'actions émises éligibles à déduction	Valeur globale A	Prix de souscription unitaire	Nombre d'actions concernées	Prix de souscription global B
Attribution d'actions gratuites à émettre								

<b>TOTAL</b>							
--------------	--	--	--	--	--	--	--

<b>SOMME DES EXTENSIONS</b>							
-----------------------------	--	--	--	--	--	--	--

Option de souscription d'action								

<b>TOTAL</b>							
--------------	--	--	--	--	--	--	--

<b>SOMME DES EXTENSIONS</b>							
-----------------------------	--	--	--	--	--	--	--

Augmentations de capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise								

<b>TOTAL</b>							
--------------	--	--	--	--	--	--	--

<b>SOMME DES EXTENSIONS</b>							
-----------------------------	--	--	--	--	--	--	--

<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>							
----------------------	--	--	--	--	--	--	--

<b>MONTANT DE LA DEDUCTION PRATIQUÉE (Différence entre les totaux des colonne A et B)</b>							
---	--	--	--	--	--	--	--

**Modèle de l'état à joindre à la déclaration de résultats  
par les entreprises nouvelles bénéficiant  
des allègements prévus à l'article 44 sexies du CGI**  
(BOI-LETTRE -000230-20140728)

**DRESZONE  
2024**

O2 MONT DE MARSAN

**I – Renseignements concernant l'entreprise nouvelle**

Date de création :		Capital : Montant		Capital : Nombre de droits sociaux	
Si l'entreprise nouvelle rachète un droit au bail ou des immobilisations utilisées par une autre entreprise ou exerce son activité dans des locaux précédemment occupés par une entreprise, il y a lieu d'indiquer le nom et l'adresse du précédent exploitant.					

Associés (personnes physiques et morales) :	Capital détenu			
	Droits de vote		Droits à dividendes	
	Nombre	%	Nombre	%
Nom et prénom ou dénomination sociale ; Adresse				

**II – Renseignements concernant les associés personnes physiques de la société nouvelle**

Fonctions exercées dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)			
Associés personnes physiques :	Sociétés :	Fonctions	Activité exercée
Nom et prénom ; Adresse	Dénomination sociale ; adresse		par la société

Capital détenu par les associés personnes physiques et les membres du foyer fiscal dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)						
Sociétés :	Montant du capital social	Activité exercée par la société	Capital détenu			
			Droits de vote		Droits à dividendes	
			Nombre	%	Nombre	%
Dénomination sociale ; Adresse						

**III – Renseignements complémentaires lorsque la société exerce une activité professionnelle non commerciale**

Effectif salarié à la clôture de l'exercice		Durée de présence des salariés au cours l'exercice	
---	--	--	--



**TAUX RÉDUITS D'IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS**  
**Répartition du capital**  
(art. 219 I b du CGI, article 46 quater -OZZ bis A de l'annexe III)

**LTENG219B4 - 1/2**  
**2024**

O2 MONT DE MARSAN

**Identification de la société**

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

O2 MONT DE MARSAN

Numéro SIRET du principal établissement

81897222600018

Code APE

Adresse du siège si différente

**Participation détenues par d'autres sociétés à la clôture de l'exercice**

(a) Désignation de la société participante et adresse de son siège social	(b) % de participation	(c) Nom et adresse des personnes physiques participant au capital de la société (a)	(d) % de participation détenu dans la société (a)

**TAUX RÉDUITS D'IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS**  
**Répartition du capital**  
(art. 219 I b du CGI, article 46 quater -OZZ bis A de l'annexe III)

**LTENG219B4 - 2/2**  
**2024**

O2 MONT DE MARSAN

**Participations détenues à la clôture de l'exercice par des fonds communs de placement, société de capital-risque, société de développement régional ou des sociétés financières d'innovation.**

(a) Désignation de la société ou du fonds et adresse de son siège social	(b) % de participation

**Modifications intervenues dans la composition du capital au cours de l'exercice**

Nature de l'opération *	nom et adresse de l'acheteur/souscripteur	Nom et adresse du vendeur	% de participation concerné par l'opération

\* CE : Cession

SC : Souscription au capital

AN : Annulation

RA : Rachat

**Option pour le maintien de l'ancien régime d'imposition  
taux réduit de 19% au titre des exercices ouvert en 2001 compris da  
ne série de trois exercices bénéficiaires en cours du 1er Janvier 200**  
(art. 219 - I - f du CGI, article 7 - II, loi de finances pour 2001)

**OPTANC219F  
2024**

O2 MONT DE MARSAN

**Identification de la société**

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

O2 MONT DE MARSAN

Numéro SIRET du principal établissement 81897222600018

Code APE

Adresse du siège si différente

Le soussigné

Nom, Prénom du signataire

Qualité du signataire

déclare que l'entreprise ci dessus désignée a opté le \_\_\_\_\_ pour l'application des dispositions du f du I de l'article 219 du code général des impôts pour une série de trois exercices bénéficiaires. Cette série est en cours au 1er janvier 2001.

En application du II de l'article 7 de la loi de finances pour 2001, l'entreprise entend bénéficier de l'imposition au taux réduit de 19 % au titre des exercices ouverts en 2001 compris dans cette série et s'engage en conséquence à incorporer au capital les bénéfices en cause dans les conditions prévues au f de I de l'article 219 déjà cité.

à \_\_\_\_\_ le : \_\_\_\_\_

**HOLDING - TABLEAU DE SUIVI STATISTIQUE**  
**RELATIF À L'ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT DES FONDS BÉNÉFICIAIRES DES**  
**AVANTAGES FISCAUX prévus aux articles 199 Terdecies-0 a et 885-0 V bis du CGI**

**RESCOFIN**  
**2024**

O2 MONT DE MARSAN

- Un état récapitulatif des sociétés financées, des titres détenus ainsi que des montants investis durant l'année

- Les informations qui figurent sur cet état celles arrêtées au 31 décembre de l'année

N°	Dénomination des sociétés financées	Code postal	Forme juridique	Code Siren	Année de création	Type d'entreprise <sup>1</sup>	Code activité (APE-NACE)

Montant total de la participation	Pourcentage du capital détenu	Flux annuel investi en capital	Montant des autres financements	Flux annuel en autres financements	Stade d'investissement <sup>2</sup>	Type d'avantage fiscal <sup>3</sup>

Investisseurs- personnes physiques (Nom, prénom et adresse)	

<sup>1</sup> Table IPI

PME - Petite et moyenne entreprise  
 ETI - Entreprise de taille intermédiaire  
 GE - Grande entreprise

<sup>2</sup> Table IP2

CRI - Capital risque  
 CDE - Capital développement  
 CTR - Capital transmission  
 CRE - Capital retournement

<sup>3</sup> Table IP3

IR - Réduction d'impôt IR  
 ISF - Réduction d'impôt ISF







**PROVISIONS RÉGLEMENTÉES ENTREPRISES DE PRESSE**  
(article 54 Ter du CGI)

Désignation de l'entreprise :	O2 MONT DE MARSAN
Montant des dépenses effectuées	_____
Montant prélevé sur les bénéfices de l'exercice	_____
Montant prélevé sur les provisions	_____

**ZFU - Bailleurs d'immeubles**  
(article 44 Octies du CGI)Désignation de l'entreprise : O2 MONT DE MARSAN**I - Lieu d'implantation de chaque immeuble donné à bail qui n'est pas en ZFU**

Adresse de l'immeuble hors ZFU	

**II - Immeubles situés en ZFU :**

Lieu de situation de chaque immeuble en ZFU	Bénéfice net de l'exploitation







**Dispositif de plafonnement des provisions pour dépréciation des titres de participation et des immeubles de placement**  
**(art. 39 1 5° du Code général des impôts)**

**Extension**

O2 MONT DE MARSAN

**I- SUIVI DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES DE PARTICIPATION**

Catégorie de titres de même nature	Provisions non admises en déduction			Montant à la fin de l'exercice
	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	

**II- SUIVI DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES IMMEUBLES DE PLACEMENT**

B   Suivi spécifique pour les immeubles ayant perdu la qualité d'immeubles de placement			
Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi par immeuble)	Stock de provisions au début de l'exercice de changement de qualité A l'ouverture de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Stock de provisions à la clôture de l'exercice de changement de qualité A la clôture de l'exercice

<b>TOTAL</b>			
--------------	--	--	--

<b>SOMME DES EXTENSIONS (TOTAL B)</b>			
---------------------------------------	--	--	--

C   Immeubles ayant la qualité d'immeubles de placement au titre de l'exercice acquis auprès de sociétés membres du groupe fiscal (à servir par les seules sociétés membres d'un groupe fiscal)				
Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi par immeuble)	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice

<b>TOTAL</b>				
--------------	--	--	--	--

<b>SOMME DES EXTENSIONS (TOTAL C)</b>				
---------------------------------------	--	--	--	--



## SOCIÉTÉS CIVILES DE MOYENS

### Déclaration complémentaire des sociétés civiles de moyens qui ont opté pour l'imposition d'après leur bénéfice réel et groupements assimilés

Dénomination de l'entreprise : O2 MONT DE MARSAN

Numéro SIRET : 81897222600018

**Déclarant :**Date : \_\_\_\_\_ Nom du signataire : \_\_\_\_\_  
Lieu : \_\_\_\_\_ Qualité du signataire : \_\_\_\_\_**ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉPARTIES ENTRE LES ASSOCIÉS**

Dépenses communes dont le remboursement est exonéré de TVA	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ASSOCIÉS			Achats	AUTRES CHARGES EXTERNES		
	Nombre de parts 1	Nom, prénom, profession, lieu principal d'exercice de la profession (adresse complète) 2			Location mobilières et immobilières 4	Charges locatives et de copropriété 5	Entretien et réparations 6

Nombre Total de parts		<b>TOTAL</b> <i>(y compris extensions)</i>					
-----------------------	--	---	--	--	--	--	--

**ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉPARTIES ENTRE LES ASSOCIÉS (suite du tableau)**

Associés	AUTRES CHARGES EXTERNES			CHARGES DE PERSONNEL			Amortissements	Total par associé
	Transports de biens 7	Autres charges externes 8	Impôts, taxes et versements assimilés 9	Salaires et appointements 10	Congé payés 11	Congé payés sécurité sociale et de prévoyance 12		

<b>TOTAL</b> <i>(y compris ext.)</i>								
---	--	--	--	--	--	--	--	--

**SOCIÉTÉS CIVILES DE MOYENS** **DGFIP N° 2036 BIS 2024**  
**Déclaration complémentaire des sociétés civiles de moyens**  
**qui ont opté pour l'imposition d'après leur bénéfice réel et groupements assimilés**  
**Extension**

O2 MONT DE MARSAN

**ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉPARTIES ENTRE LES ASSOCIÉS**

Dépenses communes dont le remboursement est exonéré de TVA	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ASSOCIÉS			Achats 3	AUTRES CHARGES EXTERNES		
	Nombre de parts 1	Nom, prénom, profession, lieu principal d'exercice de la profession (adresse complète) 2			Location mobilières et immobilières 4	Charges locatives et de copropriété 5	Entretien et réparations 6

Nombre Total de parts		<b>TOTAL</b>				
-----------------------	--	--------------	--	--	--	--

	<b>SOMME DES EXTENSIONS</b>				
--	-----------------------------	--	--	--	--

**ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉPARTIES ENTRE LES ASSOCIÉS (suite du tableau)**

Associés	AUTRES CHARGES EXTERNES			CHARGES DE PERSONNEL				Amortissements 14	Total par associé 15
	Transports de biens 7	Autres charges externes 8	Impôts, taxes et versements assimilés 9	Rémunérations		Congé payés sécurité sociale et de prévoyance 12	Charges financières 13		
				Salaires et appointements 10	Congé payés 11				

<b>TOTAL</b>									
--------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--

<b>SOMME DES EXTENSIONS</b>									
-----------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--



**REPORT EN ARRIERE DES DEFICITS**  
(Article 220 quinquies du code général des impôts)

O2 MONT DE MARSAN

**I - Identification de l'entreprise**

Activités exercées (Déclarer l'activité principale en premier)

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés

**II - Option formulée lors du dépôt de la déclaration de résultats**

Le soussigné (Nom/Dénomination) :

déclare que l'entreprise désignée a opté, lors du dépôt de la déclaration de résultats, pour le report en arrière :

1 - du déficit

2 - du déficit d'ensemble dugroupe (art. 223 A du CGI)

Exercice au cours duquel a été constaté le déficit : ouvert le : \_\_\_\_\_ clos le : \_\_\_\_\_

Montant du déficit reporté en arrière (cf. ligne 15)

1. DÉTERMINATION DU BÉNÉFICE D'IMPUTATION	Exercice N-1		
Taux de l'impôt sur les sociétés	1	25%	15%
Bénéfice fiscal effectivement soumis à l'IS au taux normal ou au taux réduit	2		
<b>Calcul du bénéfice exclu</b>			
Distributions effectuées par prélèvement soit sur le bénéfice au taux normal, soit sur le bénéfice au taux réduit	3		
Fraction non distribuée des bénéfices imposés au taux normal et au taux réduit ayant donné lieu à un impôt payé au moyen de crédits d'impôt			
Montant de l'IS acquitté au moyen de crédits d'impôt attachés aux revenus mobiliers	4		
Montant de l'IS acquitté au moyen des autres crédits d'impôt	5		
Total des lignes 4 et 5 divisé par le taux de l'impôt correspondant à la colonne	6		
Ligne 6 x [(ligne 2 - ligne 3) : ligne 2]	7		
Fraction des bénéfices ayant ouvert droit au crédit d'impôt rachat d'une entreprise par ses salariés (RES) (articles 220 quater et 220 quater A) qui n'a pas été distribuée et n'a pas donné lieu à un impôt payé au moyen de crédits d'impôt			
Calcul du crédit d'impôt retenu en application des articles 220 quater et 220 quater A	8		
Ligne 8 divisée par le taux d'impôt correspondant à la colonne	9		
Ligne 9 x [(ligne 2 - (ligne 3 + ligne 7) : ligne 2)	10		
Montant du bénéfice exclu = total des lignes 3, 7 et 10	11		
Bénéfice d'imputation = ligne 2 - ligne 11	12		
<b>2. IMPUTATION DU DÉFICIT</b>			
Fraction du déficit reporté en arrière, dans la limite du montant le plus faible entre 1 000 000 € et le bénéfice fiscal d'imputation	13		
Calcul de la créance (montant porté ligne 13 multiplié par le taux de l'impôt correspondant à la colonne)	14		
Montant du déficit reporté en arrière = (totalisation des sommes portées ligne 13)	15		
<b>3. DÉTERMINATION DES DÉFICITS REPORTABLES EN AVANT</b>			
Montant du déficit constaté au titre de l'exercice ouvert le* : 01/01/2023 et clos le : 31/12/2023	16		54 051
Montant du déficit reporté en arrière (reporter le montant de la ligne 15)	17		
Montant du déficit reportable en avant (ligne 16 - ligne 17)	18		54 051
<b>4. MONTANT DE LA CRÉANCE</b>			
Totalisation des sommes portées ligne 14	19		
<b>5. ENTREPRISE AYANT FAIT L'OBJET D'UN RACHAT PAR SES SALARIÉS</b>			
Montant du crédit d'impôt rachat d'une entreprise par ses salariés (RES) (articles 220 quater et 220 quater A du CGI) obtenu parla société constituée pour le rachat au titre de l'exercice N :	20		

\*(report de la ligne XI du tableau n°2058-A ou ligne 354 du tableau n°2033-B)



**SUIVI DES CESSIONS DE TITRES DE PARTICIPATION  
DETENUS DEPUIS MOINS DE DEUX ANS ENTRE SOCIÉTÉS LIÉES**

Dénomination : SARL O2 MONT DE MARSAN  
 Adresse : 0006 AV DU 34E RGMT INFANTERIE MONT DE MARSAN 40000  
 N° Siren : 818972226

**I - MOINS-VALUES REALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE**

Titres cédés		Identification de l'entreprise cessionnaire Siren, dénomination, adresse	Nature du lien de dépendance unissant l'entreprise cédante et l'entreprise cessionnaire (1)			Date d'acquisition	Valeur d'acquisition	Date de cession	Valeur de cession	Montant de la moins value en report	Utilisation de la méthode dérogatoire CUMP
Nombre	Dénomination		E	D	T						

**II - MOINS-VALUES ANTERIEURES RESTANT EN REPORT**

Titres cédés		Identification de l'entreprise cessionnaire Siren, dénomination, adresse	Nature du lien de dépendance unissant l'entreprise cédante et l'entreprise cessionnaire (1)			Date d'acquisition	Date de cession	Montant de la moins-value en report
Nombre	Dénomination		E	D	T			

**III - MOINS-VALUES DONT LE REPORT A PRIS FIN AU COURS DE L'EXERCICE**

Titres cédés		Date d'acquisition	Montant de la moins value à court terme dont le report prend fin	Montant de la moins value à long terme dont le report prend fin	Nature de l'événement entraînant la fin du report	Date de l'événement entraînant la fin du report
Nombre	Dénomination					

(1) Préciser la nature du lien de dépendance suivant la codification suivante :  
 E - Détention directe ou indirecte de la majorité du capital social  
 D - Exercice de fait du pouvoir de décision  
 T - Détention directe ou indirecte de la majorité du capital social et/ou exercice de fait d'un pouvoir de décision sous le contrôle d'une même tierce personne





## RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

### DETERMINATION ET SUIVI DES CHARGES FINANCIERES NETTES NON ADMISES EN DEDUCTION ET DES CAPACITES DE DEDUCTION INEMPLOYEES EN REPORT EN APPLICATION DE L'ARTICLE 212 BIS DU CGI

À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

Dénomination : O2 MONT DE MARSAN

SIRET : 81897222600018

#### I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

##### A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes du groupe non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 %	(c-2)	

##### B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c)	f	

##### C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, excédant 1,5 une fois et demie les fonds propres	h	

#### II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

##### A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 13ème alinéa de l'article 223 B du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
- Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit	(i Quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : (c) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) + (i bis) - (j) + (k)	l	

##### B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction employées transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c) – (f)



DGFIP N° 2468 2024

DIRECTION GÉNÉRALE  
DES FINANCES PUBLIQUES**DETERMINATION DU RESULTAT NET DE CESSION, DE CONCESSION OU DE  
SOUS-CONCESSION DE BREVETS ET ACTIFS INCORPORELS ASSIMILES IMPOSABLE A TAUX REDUIT**

(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

Dénomination : O2 MONT DE MARSAN

SIRET : 81897222600018

**1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %**

	1	2	3	4	5
	Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice
A					
B					
C					
D					
E					
F					
G					
H					
I					
J					
K					
L					

	6 Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	7 Résultat net imposable à taux réduit	
		imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
A			
B			
C			
D			
E			
F			
G			
H			
I			
J			
K			
L			
	<b>TOTAL</b>		



**REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE**  
Au titre de l'année NNéant : PME au sens communautaire 

Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)

Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre

Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)

N° SIREN

**I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE**

Crédit d'impôt	Montant
Report du TOTAL 1 de la page E2069RCI1	

**Réduction d'impôt en faveur du mécénat**

Montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
- dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
- dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

**Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)**

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	3
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5

**II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE**

Crédit d'impôt	Montant
Report du TOTAL 2 de la page E2069RCI1	

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)

**REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE**

O2 MONT DE MARSAN

**I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE**

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Réduction d'impôt au titre du mécénat	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres audiovisuelles	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'oeuvres audiovisuelles étrangers	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés et crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques	
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos	
Crédit d'impôt rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire	
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles dans le secteur des cultures permanentes sans glyphosate	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale	
Réduction d'impôt collectivités outre-mer	
Crédit d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire au titre de N	
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte	
Autres crédits d'impôts	

**TOTAL****II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE**

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur du logement social	
Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières	
Crédits d'impôts en faveur de la recherche collaborative	
Crédits d'impôts en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité au titre de N	
Autres crédits d'impôts	

**TOTAL**

Total Autres crédits d'impôts

## REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE (Suite)

02 MONT DE MARSAN

### III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles dans le secteur des cultures permanentes sans glyphosate	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale	
Réduction d'impôt collectivités outre-mer	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité au titre de N	
Crédit d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire au titre de N	

**TOTAL**

Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles dans le secteur des cultures permanentes sans glyphosate	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale	
Réduction d'impôt collectivités outre-mer	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité au titre de N	
Crédit d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire au titre de N	

**TOTAL**



O2 Mont-de-Marsan  
SARL au capital de 25 000 Euros  
Siège social : 6 avenue du 34ème Régiment d'Infanterie  
40 000 - Mont-de-Marsan  
RCS Mont-de-Marsan n° 818 972 226

## Certifié conforme

### **PROCES-VERBAL DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIÉS EN DATE DU 28 JUIN 2024**

### **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE EN DATE DU 28 JUIN 2024**

Le vingt-huit juin deux-mille-vingt-quatre, à 9 heures 30, au Mans, les associés de la société O2 Mont-de-Marsan, SARL au capital de 25 000 Euros se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par lettre recommandée avec accusé de réception, par la gérance.

#### Ordre du jour :

- approbation des comptes ;
- conventions réglementées ;
- affectation du résultat ;
- pouvoirs.

#### Sont présents :

- la société O<sub>2</sub> Développement, société par actions simplifiée au capital de 883 600 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Mans sous le numéro 452 022 858, dont le siège social est situé au 85 boulevard Marie et Alexandre Oyon au Mans (72100), titulaire de 949 parts et représentée par son Président la société Financière Oui Care, elle-même représentée par son Président, Monsieur Guillaume RICHARD ;
- la société Oui Care Dotation, société par actions simplifiée au capital de 21 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Mans sous le numéro 834 536 153, dont le siège social est situé au 85 boulevard Marie et Alexandre Oyon au Mans (72100), représentée par le Fonds de Dotation Oui Care, en sa qualité de Président, lui-même représenté par Madame Perrine FERLIN, dûment habilitée ;
- Monsieur Guillaume RICHARD, demeurant au 12, rue Hauréau - Le Mans (72000), Président de l'assemblée générale extraordinaire en sa qualité de gérant de la société O2 Mont-de-Marsan.

Le Président constate que tous les associés sont présents, le débat peut alors débiter sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

## **PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES**

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils ont été présentés par le gérant et qui font apparaître un résultat de -54 584 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus à la gérance pour sa gestion au cours de l'exercice écoulé.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.*

## **DEUXIEME RESOLUTION : CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approuve successivement chacune des conventions visées dans ledit rapport.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité, étant observé que les associés intéressés ne prennent pas part au vote.*

## **TROISIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE**

L'assemblée générale, approuvant la proposition de la gérance, décide d'affecter la totalité du résultat, soit -54 584 euros, de l'exercice clos le 31 décembre 2023 à titre de dotation au compte « report à nouveau » pour : -54 584 euros.

Après affectation, le montant total des capitaux propres s'élève à -34 286 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, le montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices est rappelé ci-dessous :

- 0 euros pour l'exercice 2020 ;
- 0 euros pour l'exercice 2021 ;
- 0 euros pour l'exercice 2022.

Aucun abattement mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts n'a été réalisé sur ces trois exercices.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.*

## **QUATRIEME RESOLUTION : POUVOIRS**

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au gérant ou au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal en vue d'accomplir toutes les formalités légales nécessaires.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.*

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 28 JUIN 2024

## Ordre du jour :

- avis de continuité d'exploitation ;
- pouvoirs.

## Sont présents :

- la société O<sub>2</sub> Développement, société par actions simplifiée au capital de 883 600 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Mans sous le numéro 452 022 858, dont le siège social est situé au 85 boulevard Marie et Alexandre Oyon au Mans (72100), titulaire de 949 parts et représentée par son Président la société Financière Oui Care, elle-même représentée par son Président, Monsieur Guillaume RICHARD ;
- la société Oui Care Dotation, société par actions simplifiée au capital de 21 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Mans sous le numéro 834 536 153, dont le siège social est situé au 85 boulevard Marie et Alexandre Oyon au Mans (72100), représentée par le Fonds de Dotation Oui Care, en sa qualité de Président, lui-même représenté par Madame Perrine FERLIN, dûment habilitée ;
- Monsieur Guillaume RICHARD, demeurant au 12, rue Hauréau - Le Mans (72000), Président de l'assemblée générale extraordinaire en sa qualité de gérant de la société O2 Mont-de-Marsan.

Le Président constate que tous les associés sont présents, le débat peut alors débiter sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

## **PREMIERE RESOLUTION : AVIS DE CONTINUITE D'EXPLOITATION**

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion et pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuvés par l'assemblée générale ordinaire en date du 28 juin 2024, lesdits comptes faisant ressortir des capitaux propres de -34 286 euros pour un capital social de 25 000 Euros, statuant conformément aux dispositions de l'article L.223-42 du Code de Commerce, décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la société.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.*

## **DEUXIEME RESOLUTION : POUVOIRS**

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au gérant ou au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal en vue d'accomplir toutes les formalités légales nécessaires.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.*

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 10 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la SAS O<sub>2</sub> Développement, la SAS Oui Care Dotation et le gérant de la SARL O<sub>2</sub> Mont-de-Marsan.

Pour la SAS O<sub>2</sub> Développement  
Représentée par la SAS Financière Oui Care  
Elle-même représentée par Monsieur Guillaume RICHARD



Pour la SAS Oui Care Dotation  
Représentée par le Fonds de Dotation Oui Care  
Lui-même représenté par Madame Perrine FERLIN



Pour la SARL O<sub>2</sub> Mont-de-Marsan  
Monsieur Guillaume RICHARD

